

Séance du mercredi 09 juillet 2025

Délibération N° DE_020_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 03/07/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Françoise CREPIN, Marie DOS REIS VIANA, Laurent GOUBARD, Bruno LAFOUX, Jean Marie PIGNARD, Didier PONTON, Karine SOULAS

Représentés :

Absents et Excusés : Geoffroy VIGNES, Dominique RIPPEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : FAR 2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre du FAR 2026. Les travaux sont estimés à 31 832.50€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition de M le Maire

-accepte le financement suivant:

Travaux	HT		31 832,50 €
	TVA		6 366,50 €
	TTC		38 199,00 €
Financement			
Intitulé	Base	Taux	Montant €HT
FAR	31 832,50	53,4	17 000,00
Autofinancement	31 832,50	46,6	14 832,50
Total			31 832,50

- charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ
Président de séance



Sylvie LABELLE
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 12/07/2025
Date de réception de l'AR: 12/07/2025
036-213600539-DE_020_2025-DE
A G E D I

DE_020_2025

